



DÉLIBÉRATION 59/2024 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Pont-de-Barret sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN; M. MARTIN, F. SIMIAN; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; J-F. POISSON; S. TERROT ; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
M. MUCKE Franck (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)

Étaient absents et représentés par son suppléant :

M. ARNAUD Dominique (Suppléant M. GIRY Ulysse)
M. GALDEMAS Stéphane (Suppléante Mme SYLVESTRE Edith)

Était absent et excusé :

M. BOMPARD Guy

Objet de la délibération : Programme Local d'Habitat (PLH) – Signature par la présidente du courrier au préfet demandant la prolongation du PLH pour la période 2024 - 2027

En l'absence de Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission "Déficit Climat – Habitat", Fabienne SIMIAN rappelle que dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées », la communauté de communes de Dieulefit- Bourdeaux a défini comme étant d'intérêt communautaire l'élaboration, la coordination et l'animation d'un Programme Local d'Habitat (PLH).

Elle rappelle que le PLH actuel, d'application volontaire, approuvé définitivement par la délibération 52/2018 du conseil communautaire du 05 juillet 2018, courrait de juillet 2018 à juillet 2024.

La CCDB ayant fait le choix de se doter d'un PLUi valant PLH, dit PLUi-H, il est possible et pertinent de demander le prolongement du PLH actuel auprès des services de l'Etat.

Ce document étant le reflet de la stratégie d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat sur le territoire intercommunal, visant à se doter des leviers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique du logement et de l'hébergement cohérente et efficace, qui est un sujet majeur pour l'avenir du territoire.

Cette prolongation poursuit deux objectifs, permettre d'atteindre les objectifs qui sont dans le PLH actuel et qui n'ont pas encore été en totalité réalisés et s'appuyer sur le suivi et bilans du PLH dont le bilan triennal sera finalisé au plus tard en décembre 2024 pour l'élaboration du futur PLUi-H.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **D'APPROUVE le principe de prolongation du PLH en vue de l'élaboration d'un PLUi-H ;**
- **D'AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Le 23 septembre 2024.

La Présidente,

Fabienne SIMIAN.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Dieulefit - Bourdeaux

